



ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec056

Mise à jour du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDAEP) - ARTELIA

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser la mise à jour du SDAEP de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise ARTELIA en date du 18 février 2026 pour réaliser la mise à jour du SDAEP de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la mise à jour du SDAEP de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon à l'entreprise ARETLIA, 16 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, N° de SIRET 444 523 526 00804.

Article 2 : La prestation se déroulera de mai à octobre 2026.

Article 3 : Le coût total est de 8800 € HT incluant 2 réunions par visioconférence, TVA en sus au moment de la facturation, ce à quoi s'ajoute 200€ HT pour chaque réunion en présentiel.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 22/04/2026

Le maire,

Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : 22/04/26

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260422-2026DEC056-AU



Passion & Solutions

Direction Régionale Ouest

2, impasse Claude Nougaro
CS 20232
44815 Saint-Herblain Cedex
Tél. 02 28 09 18 00

MAIRIE DE ANCENIS SAINT-GEREON

62 place du Maréchal Foch
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

N/Réf. ESR/NPR- N° 4-51-4445
Affaire suivie par Erwan SAULNIER
Erwan.saulnier@arteliagroup.com
02.28.09.18.00

A Saint-Herblain, le 18 Février 2026

Objet : **COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON**
Actualisation du SDAEP sur le BV12

Monsieur le Maire,

Vous nous avez consultés pour la réalisation d'une étude sur le secteur de la rue du Pré Haussé.

Le schéma directeur des eaux pluviales réalisé sur le territoire communal par ARTELIA a donné lieu à des préconisations de travaux sur les réseaux des eaux pluviales.

En particulier, sur la rue du Pré Haussé la mise en place d'un délestage et l'optimisation du volume du bassin de rétention existant ont été préconisés.

Les conséquences du changement climatique sont notables sur régimes pluviométriques observés, avec une augmentation notable des épisodes pluvieux intenses. Les données utilisées lors du dimensionnement de l'ouvrage dans le cadre du schéma directeur ont aujourd'hui plus de 10 ans, cela pourrait conduire à un sous-dimensionnement des ouvrages. Ainsi, nous avons été contactés par vos services afin de valider le dimensionnement du bassin de rétention.

Vous trouverez ci-dessous la méthodologie que nous envisageons de mettre en œuvre pour cette étude, associée à une proposition financière.

1. METHODOLOGIE

La mission se décomposera en trois temps :

- Mise à jour du modèle en situation actuelle,
- Actualisation des propositions d'aménagements.

Le détail est présenté en page suivante.

1.1. Mise à jour du modèle

En premier lieu, une mise à jour du modèle sur le bassin versant 12 doit être réalisée.

Elle vise à intégrer les différentes modifications de fonctionnement du secteur qui ont eu lieu sur l'aire d'étude depuis le schéma directeur.

Comme pour la réalisation du schéma directeur, le logiciel CANOE sera utilisé.

1.1.1. Collecte de données

Les données à disposition des services municipaux nécessaires à la réalisation de l'étude seront recueillies :

- Identification des secteurs où des modifications sur les réseaux eaux pluviales ont été réalisées depuis le schéma directeur
- Collecte des plans géoréférencés existant sur l'aire d'étude
- Données relatives à l'urbanisation sur le secteur (voir chapitre 1.1.4)

1.1.2. Intégration des plans de réseaux

De nouveaux plans des réseaux d'eaux pluviales sur la rue ont été édités depuis la réalisation du schéma directeur. A notre connaissance, ces plans existent au format dwg, pour la rue du Pré Haussé, l'avenue du Mortier et l'avenue du Pont de Biais.

Les inspections télévisées sont également disponibles le long de la rue du Pré Haussé.

Les cotes des réseaux modélisés seront mises à jour sur la base de ces données.

1.1.3. Modification des contours des sous-bassins-versants

En fonction des nouveaux plans de réseaux, les sous-bassins versants de l'aire d'étude seront ajustés. Un objectif de surface moyenne de 1 ha sera fixé, conformément aux règles de l'art pour ce type d'étude.

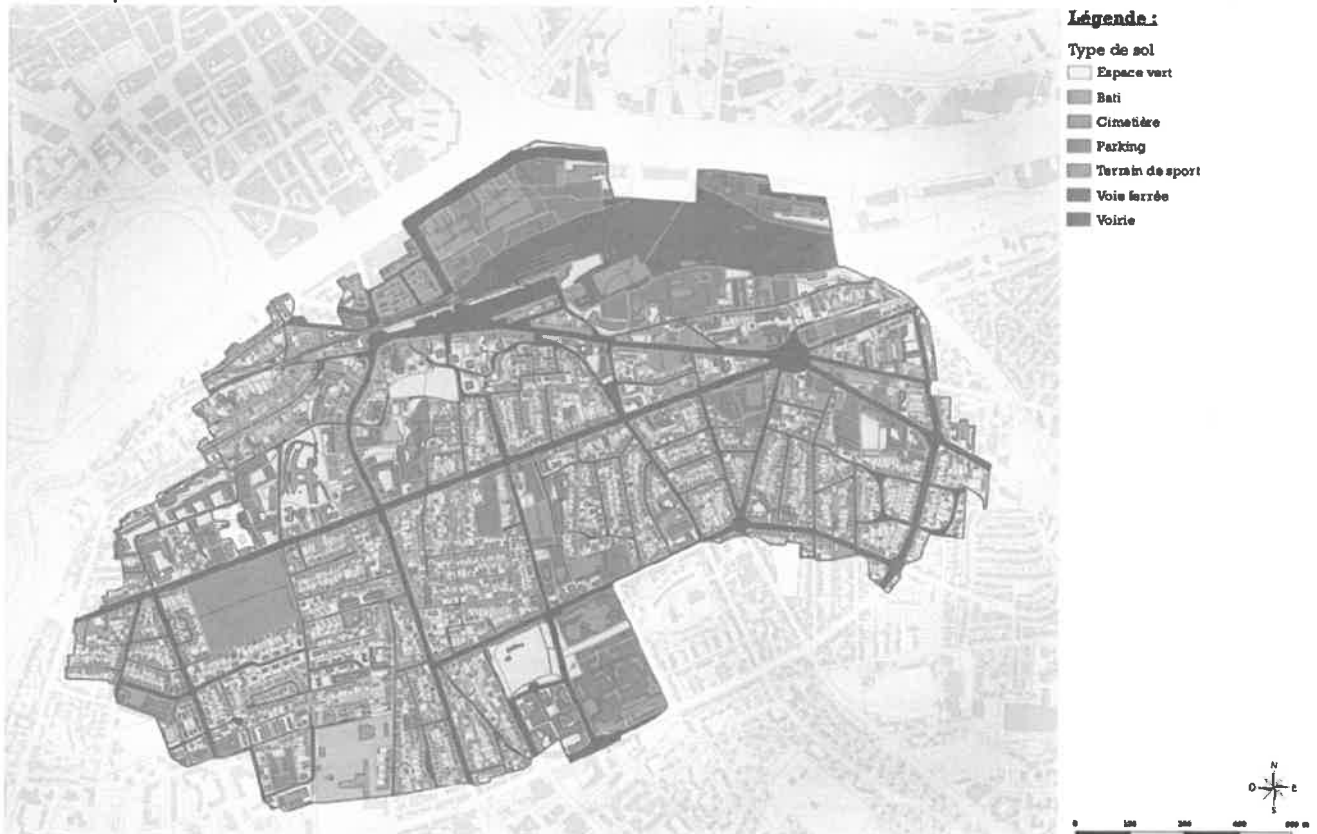
1.1.4. Prise en compte de l'urbanisation depuis le schéma directeur

L'imperméabilisation des sols de l'aire d'étude a été modifiée depuis le schéma directeur en raison de l'urbanisation.

Ce changement d'imperméabilisation a pour conséquence de favoriser le ruissellement des eaux pluviales et d'augmenter les volumes et débits d'eaux pluviales dans les réseaux.

L'occupation des sols sera donc recalculée sur l'aire d'étude.

Un exemple de rendu est fourni ci-dessous.



Pour les lotissements construits depuis l'élaboration du schéma directeur (par exemple : rue de l'Abbé Pierre Cahier), les services communaux seront sollicités pour identifier l'éventuelle présence d'ouvrage de gestion des eaux pluviales. Les données nécessaires sont les suivantes :

- Localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Dossier loi sur l'Eau
- Plan EXE des aménagements de la zone.

1.1.5. Mise à jour de la pluviométrie

Les dernières données pluviométriques en date de la station de Nantes-Bouguenais seront utilisées pour construire les pluies de projet à utiliser dans les modélisations.

1.1.6. Actualisation des résultats de diagnostic en situation actuelle

Les résultats de calcul seront actualisés sur l'ensemble du bassin versant.
Des cartographies de synthèse seront éditées.

1.2. Mise à jour des préconisations de travaux

Après mise à jour du modèle en situation actuelle, des aménagements seront proposés sur l'ensemble du bassin versant.

1.2.1. Niveau de service

Il est envisagé de dimensionner les aménagements sur la base d'une pluie de période de retour décennale, en cohérence avec le schéma directeur.

Une période de retour différente pourra être toutefois être choisie en fonction des attentes des services municipaux.

1.2.2. Principes de dimensionnement

Pour une même période de retour, plusieurs événements pluvieux seront simulés. Cette approche permet un dimensionnement différencié :

- Des réseaux, sur la base d'une pluie d'orage intense et courte
- Des ouvrages de rétention, sur la base d'une pluie type « hivernale » longue apportant un volume d'eau important.

1.2.3. Scénarios étudiés

En base, notre proposition intègre un unique scénario reprenant le principe des aménagements préconisés au schéma directeur, à savoir :

- Renforcement des réseaux principaux pour limiter les phénomènes de débordement
- Pré-dimensionnement de l'ouvrage de délestage vers le bassin de rétention
- Redimensionnement du volume du bassin de rétention du stade.

En raison de la mise à jour du modèle, les linéaires de reprise de certains réseaux pourront être différents de ceux préconisés dans le cadre du schéma directeur

2. RENDUS

Un rapport d'étude sera rédigé.

Il synthétisera les hypothèses utilisées pour mettre à jour le modèle et les propositions d'aménagement.

Il sera accompagné d'annexes cartographiques ainsi que de plans détaillant les propositions d'aménagements.

3. REUNIONS

En base, notre offre inclut 2 réunions par visioconférence :

- Réunion de démarrage, pour la prise d'informations et identification des points particuliers à prendre en compte
- Réunion de restitution

Des points intermédiaires d'avancement sont également intégrés dans notre offre.

Il est possible d'organiser des réunions en présentiel. Cette prestation est donnée en option.

4. PROPOSITION FINANCIERE

En base, notre proposition financière pour cette mission est la suivante :

- Mise à jour du modèle : 4200.00 € HT
 - ✓ Intégration des nouveaux plans : 1200.00 € HT
 - ✓ Modification des contours des sous-bassins-versants : 400.00 € HT
 - ✓ Prise en compte de l'urbanisation depuis le SDEP : 1200.00 € HT
 - ✓ Mise à jour de la pluviométrie : 200.00 € HT
 - ✓ Actualisation des résultats de diagnostic 1200.00 € HT
- Mise à jour des préconisations de travaux : 1600.00 € HT
 - ✓ Reprise du scénario retenu dans le SDEP : 1600.00 € HT
- Rédaction du rapport et cartographies associées : 2000.00 € HT
- Réalisations de 2 réunions en visio-conférence 1000.00 € HT

Le montant total des prestations s'élève à **8 800.00 € HT**.

Pour une réunion en présentiel, le surcoût de la réunion est de 200.00 € HT

Les délais de réalisation de ces différentes phases sont indiqués ci-dessous.

Le démarrage de chaque phase se fera par ordre de service accompagné des données d'entrée nécessaires à la réalisation de l'élément de mission.

Eléments de mission	Délais
Mise à jour du modèle	4 semaines
Préconisations de travaux	4 semaines
Rédaction du rapport	2 semaines



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

A retourner signé avec la mention « Bon pour accord »

Le... 18/02/26
A... St Herblain

Cachet et signature

